L'Echo des Tureaux

Bulletin municipal d'information
Numéro 37 - Janvier 2018

Edito

Chères Montacutaines, chers Montacutains,

L'arrivée d'une nouvelle année est le moment propice
- pour vous adresser, avec le Conseil Municipal, mes meilleurs vœux 2018 ;
- pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants ;
-pour remercier toutes celles et ceux qui contribuent à faire vivre notre village, à l'animer. C'est aussi le temps de rendre hommage aux efforts fournis par tous les membres du Conseil Municipal qui m'accompagnent et me soutiennent tout au long de l'année et de les remercier pour leur implication. A cet hommage et ces remerciements, j'associe, bien sûr, le personnel communal qui œuvre chaque jour pour vous apporter les meilleurs services !

L'année 2017 a vu la naissance de la Grande Région « Auvergne-Rhône Alpes » et plus localement la mise en œuvre d'une nouvelle entité territoriale « Entr'Allier-Besbre et Loire ».
A Montaigu le Blin ce fût douze mois consacrés principalement aux études et à l'élaboration des dossiers techniques et financiers relatifs à l'aménagement des bâtiments communaux « Place de la mairie ». Lancement opérationnel janvier. Atterrissage prévu fin juin. Ainsi, n'ayant pu vous recevoir à la traditionnelle cérémonie des vœux (salle des fêtes fermée sans chauffage), nous nous retrouverons lors de l'inauguration, au cours de l'été. Je sais que vous aurez à cœur de venir découvrir, le verre de l'amitié à la main, vos nouveaux locaux et les aménagements réalisés.

Avant de vous souhaiter bonne lecture de ce nouveau numéro de l'Echo des Tureaux, permettez-moi de vous souhaiter encore une très bonne et heureuse année.

Le Maire, Christine Martin-Tison

Projet Salle des Fêtes : Où en est-on ?

Avant

Après

Le permis de construire étant désormais délivré (approuvé sans réserve par les services compétents ; en particulier par l'Architecte des Bâtiments de France), **les travaux viennent de démarrer** concrètement en ce début d'année avec un objectif d'**achèvement fin juin prochain**.

Directrice de Publication
Christine Martin

Rédaction
Jean-Louis Périchon

Rappelons tout d'abord que le titre ci-dessus est un peu réducteur. En effet, si l'essentiel des travaux porte bien sur le réaménagement de la salle des fêtes, il serait cependant plus exact de parler de projet « Réaménagement du bloc de bâtiments communaux Mairie - Salle des Fêtes – WC publics pour mise aux normes accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite) et amélioration des performances énergétiques».
Outre la salle des fêtes proprement dite, il s'agit aussi, en effet, de mettre aux normes différentes parties utiles au « service à la population » (WC publics intérieurs et extérieurs, Agence Postale, ancien local pompiers, transformé, pour l'occasion, en salle de réunions, d'expositions, ...).
A noter en particulier que la prise en compte du handicap s'inscrit dans le cadre d'une obligation légale et a fait l'objet d'un engagement avec les services de l'Etat par le biais de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) établi en 2015 (cf. encart). Le non-respect éventuel de cet Agenda exposerait la Mairie de Montaigu-le-Blin (ou toute autre collectivité territoriale) à des pénalités.

Une étape préparatoire à hauteur de l'enjeu

Chacun a conscience de l'importance d'une salle des fêtes dans un village eu égard à l'entretien et au renforcement du lien social qu'elle apporte. Ceci est particulièrement vrai à Montaigu-le-Blin où le dynamisme associatif est fort.
L'**enjeu** était donc **multiple** : **mise aux normes** et **amélioration fonctionnelle**, tout en respectant les **contraintes spécifiques au site** et en recherchant une **optimisation des économies** pour la commune.
Aussi (comme d'ailleurs nous l'avions annoncé précédemment dans l'Echo des Tureaux), la majeure partie de l'année 2017 a-t-elle été consacrée à la réflexion correspondante.
C'est ainsi qu'**en veillant à inscrire** parfaitement le projet **dans la logique attributive des** différentes **aides financières** envisageables (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, ...), **environ 80 %** du montant HT des travaux vont pouvoir être **subventionnés**. Cette logique est notamment destinée à favoriser les projets visant l'accessibilité et les économies d'énergie. Elle est en outre renforcée pour éliminer les surcoûts imposés par les contraintes architecturales (des compléments d'aides sont ainsi attribués pour l'utilisation imposée de petites tuiles ou de menuiseries extérieures bois spécifiques du fait d'un voisinage classé : château médiéval et place).

Et maintenant ?

Après que le conseil municipal ait validé le choix du Cabinet d'Architectes « La Fabrique d'Architecture » (Dompierre-sur-Besbre), l'appel d'offre a été lancé fin novembre et le **choix définitif des entreprises** vient d'être arrêté.

Il se traduit comme suit :

- Gros œuvre : Vaudelin (St-Léon)
- Charpente : SARL Louis Labeyrie (Neuilly-le-Réal)
- Couverture : MP Maçonnerie Mickaël Potensier (Langy)
- Menuiseries extérieures : Menuiserie Tablet (St-Léon)
- Menuiseries intérieures : Menuiserie Marc (Varennes-sur-Têche)
- Plâtrerie – Peinture – Isolation : Jérémy Ganivet (Montaigu-le-Blin)
- Carrelage – Faïence : Carreaux 3000 (Yzeure)
- Electricité Générale – Chauffage : Varenelec – Nicolas Chatard (Varennes-sur-Allier)
- Chauffage – Plomberie – Ventilation : Bourgogne (Thiel-sur-Acolin)

Selon l'adage : « *un bon dessin vaut mieux qu'un long discours* », c'est donc essentiellement sous forme de dessins et de photos que nous avons choisi de présenter ci-après le projet.

Quelques explications cependant :
Compte tenu des enjeux rappelés ci-dessus, les portes, les fenêtres et la toiture seront remplacées **sans changement de l'allure générale extérieure** de la salle des fêtes actuelle.

L'intérieur de la salle des fêtes sera entièrement réaménagé dans un souci de confort maximal des utilisateurs (isolation, chauffage, acoustique, éclairage et sonorisation).
L'accès à cette salle, en revanche, **sera totalement modifié**. Ainsi, c'est un bâtiment dédié accueil et logistique qui sera reconstruit à la place de l'actuelle partie préau-vestiaires-sanitaires et qui assurera une continuité physique plus fonctionnelle entre la salle proprement dite et la cuisine.
Cette partie comprendra alors :

- une grande entrée avec vestiaires ;
- des sanitaires totalement isolés de la salle et du passage ;
- un bar ;
- un local de rangement (tables et chaises de la salle des fêtes).

L'ensemble sera de plein pied avec la salle ; la communication avec la cuisine s'effectuant via quelques marches d'escalier.
Enfin, dans le cadre du projet, les installations d'alimentation électrique et d'assainissement ont été entièrement repensées avec notamment, pour ce dernier point, mise en place d'une micro-station enterrée de traitement des eaux usées de l'ensemble des bâtiments municipaux du lieu, alors installée au départ du chemin Albert Grellet-Dumazeau.

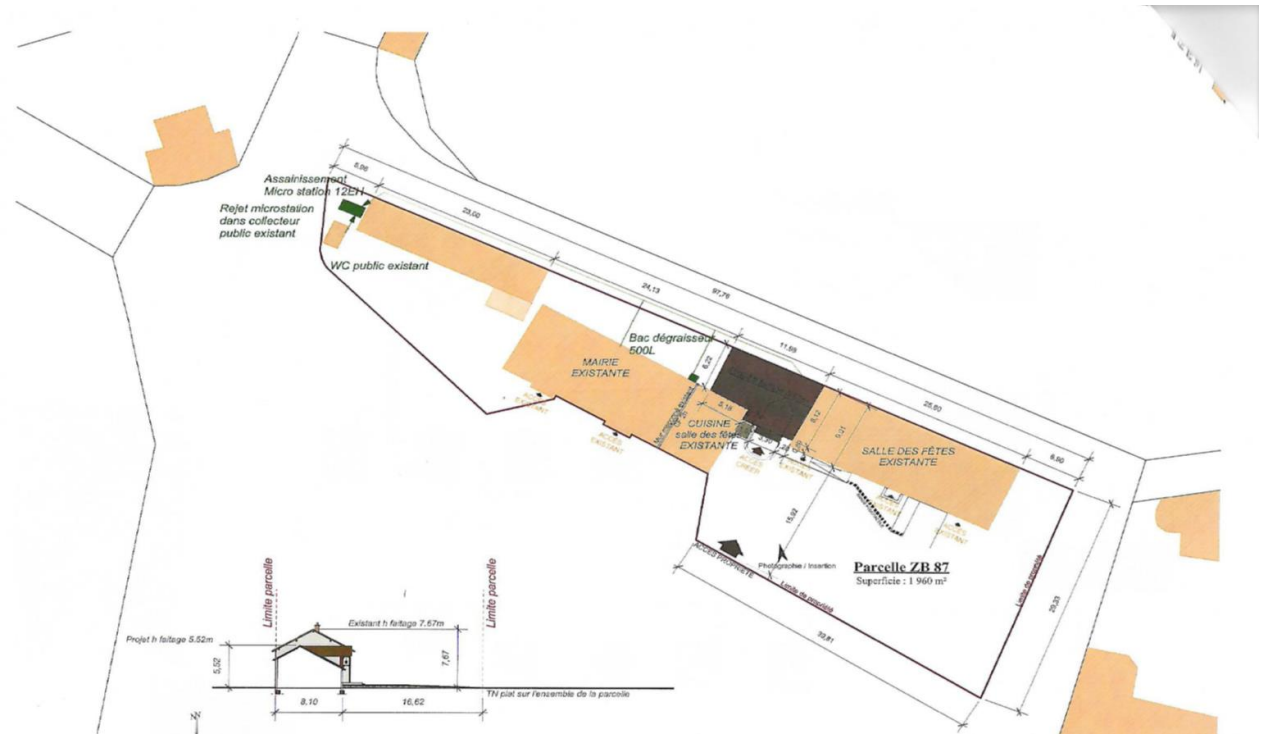

Agenda d'Accessibilité Programmée

La loi fait obligation aux collectivités de « rendre accessibles aux personnes handicapées leurs établissements recevant du public dans un cadre bâti existant ainsi que leurs installations ouvertes au public.
La programmation des travaux correspondants fait l'objet d'un document contractuel précisant les actions de mise à niveau, leur coût prévisionnel et la date retenue pour leur réalisation. Par ce document (Ad'AP), la collectivité concernée s'engage en particulier sur le **respect du calendrier de mise à niveau** et s'expose à des pénalités en cas de non respect injustifié de celui-ci.
L'Ad'AP de Montaigu-le-Blin a été approuvé en commission départementale le 17 juillet 2015.
Il prévoit les opérations suivantes :
- Mairie : réalisation d'un plan incliné par les services municipaux, en 2015
- Salle des Fêtes (sanitaires essentiellement) : étude de réalisation en 2016-2017 ; réalisation en 2017-2018
- Groupe Scolaire : étude de réalisation en 2017-2018 ; réalisation en 2018-2019

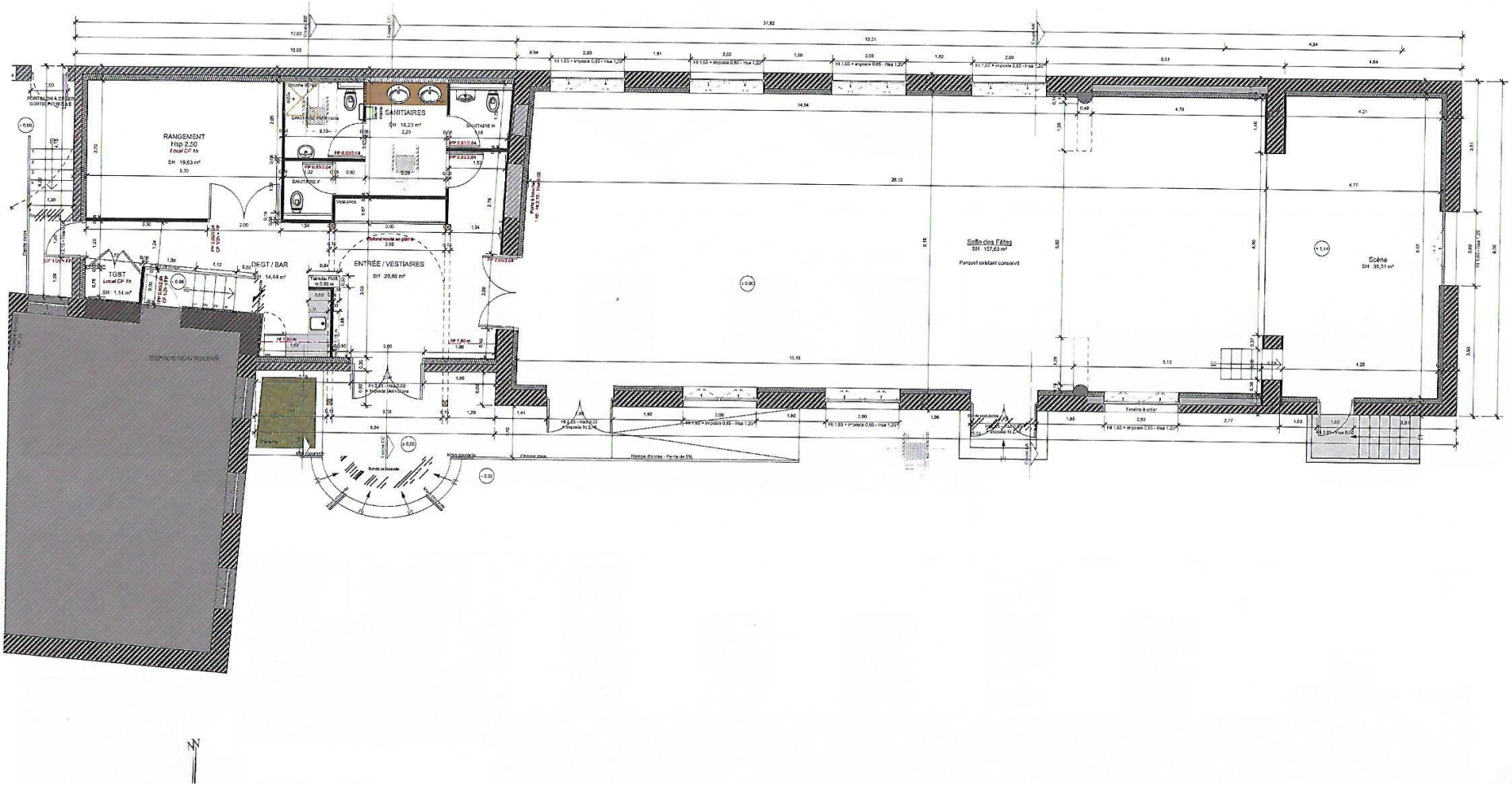
RANGEMENT
Hsp 2,50
Local CF 1h
SH 19,63 m²
TGBT
Local CF 1h
SH 1,14 m²
DEGT / BAR
SH 14,44 m²
SANITAIRES
SH 15,23 m²
SANITAIRE H
SANITAIRE F
Vestiaires
ENTRÉE / VESTIAIRES
SH 29,80 m²
ESPACE NON RÉSERVÉ
Salle des Fêtes
SH 157,63 m²
Parquet existant conservé
Scène
SH 38,31 m²
Fenêtre à créer

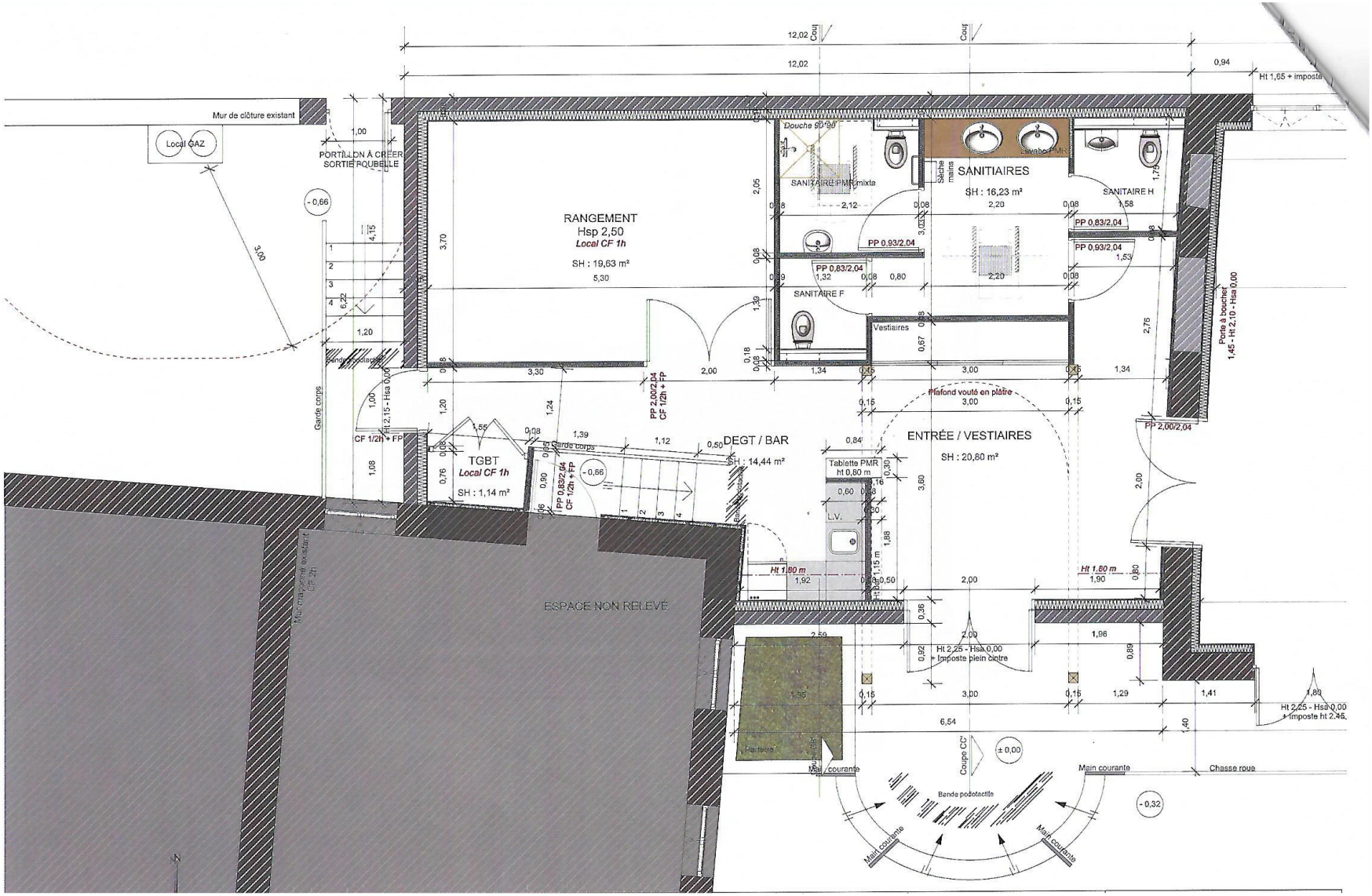
Mur de clôture existant
Local GAZ
PORTILLON À CRÉER
SORTIE POUBELLE
RANGEMENT
Hsp 2,50
Local CF 1h
SH : 19,63 m²
TGBT
Local CF 1h
SH : 1,14 m²
DEGT / BAR
SH : 14,44 m²
SANITAIRE PMR mixte
Douche 90*90
SANITAIRES
SH : 16,23 m²
Espace PMR
Sèche mains
SANITAIRE H
SANITAIRE F
Vestiaires
ENTRÉE / VESTIAIRES
SH : 20,80 m²
Plafond voûté en plâtre
Tablette PMR
ht 0,80 m
L.V.
Ht 1,80 m
Ht 2,25 - Hsa 0,00
+ Imposte plein cintre
Ht 2,25 - Hsa 0,00
+ Imposte ht 2,45
Ht 1,65 + Imposte
Porte à boucher
1,45 - Ht 2,10 - Hsa 0,00
PP 2,00/2,04
PP 0,83/2,04
PP 0,93/2,04
PP 2,00/2,04
CF 1/2h + FP
Garde corps
Bande podotactile
Main courante
Chasse roue
Coupe CC'
± 0,00
- 0,66
- 0,32
ESPACE NON RELEVÉ
Mur maçonné existant
CF 2h
12,02
0,94
N

Téléthon

Les Montacutains toujours réguliers dans leur générosité :
C'est en effet, cette année encore, la somme de **517 €** qui a pu être versée **au profit de l'AFM-Téléthon** grâce à la vente de brioches effectuée samedi 9 décembre au matin par l'équipe habituelle de bénévoles du CCAS sous l'impulsion de **Liliane Denys**. Merci à tous, acheteurs et vendeurs !

Noël et nos écoliers

Comme d'habitude, le dernier jour d'école avant les vacances de Noël (cette année, le vendredi 19 décembre), a pris l'allure d'une journée particulière.

Ce fut d'abord, à midi, à la cantine, l'occasion de déguster le traditionnel repas amélioré élaboré par **Virginie Hermer** à l'issu duquel, le Père Noël est venu vider sa hotte contenant des cadeaux commandés par Les Amis des Ecoles.

Puis, le soir venu, en salle des fêtes, les enfants ont bénéficié d'un très agréable spectacle interactif mis en œuvre par Christian-Marie Lapchine (Creuzier-le-Vieux), qui dispose de nombreuses cordes à son arc : clown, conteur, mime, acteur, ... Spectacle offert conjointement par la

Municipalité et Les Amis des Ecoles et prolongé par un sympathique apéritif dînatoire offert par la municipalité de Montaigu-le-Blin, en concertation avec celle de Boucé.
Une ambiance conviviale qu'à l'évidence personne n'avait envie de quitter et qui laissait penser que les parents, à l'instar de leurs enfants, se sentaient un peu en vacances eux aussi.

Vie associative

Comme chaque année à la même époque, les associations organisent leurs assemblées générales.

L'assemblée générale du Comité des Fêtes a eu lieu le dimanche 10 décembre

Pas de changement au niveau du bureau (pm : Président : **Christophe Martin**, Vice-Présidents : **Alain Charbonnier** et **Gérard Brenon**, Trésorière : **Nathalie Martin**, secrétaire : **Colette Charbonnier**).
Le programme des festivités de l'année 2018 sera bien sûr marqué par les temps forts habituels (Marché du Terroir le 7 juillet, Fête patronale les 28, 29 et 30 juillet, Dîner dansant le 20 octobre).
Mais, pour commencer, c'est à son traditionnel Concours de belote de janvier (**dimanche 28** cette année) que l'équipe du Comité nous invite .... à la salle des Fêtes de **Périgny** !

L'assemblée générale de Montaigu Place Forte a eu lieu le vendredi 12 janvier.

Le bilan de la saison écoulée, le compte rendu financier et les perspectives 2018 ont été débattus en présence de nombreux adhérents (de l'ordre des deux tiers de l'effectif global).
Après trois années de présidence marquée de succès, dont témoignent notamment la participation croissante à la randonnée automnale et la mise en œuvre de concerts appréciés, Elisabeth Jeudy a souhaité céder sa place pour s'adonner plus aisément à d'autres activités. Elle sera désormais Vice-Présidente et référent "Concerts" waux côtés du nouveau Président : Eric Dequidt qui laisse sa place de référent Randonnées à une nouvelle venue véritable « professionnelle » du domaine : Aline Cantat.

Le bureau se compose désormais comme suit :
- Président : **Eric Dequidt**
- Vice-Présidente : Elisabeth Jeudy
- Trésorier : **Gilles Blondeau**
- Trésorière-Adjointe : Martine Barathon
- Secrétaire et Webmaster : **Pascal Guérin**
- Référent Concert : **Elisabeth Jeudy**
- Référent Rando : **Aline Cantat**
- Référent Tapisserie : **Michèle Fieschi**

La soirée s'est achevée par la dégustation d'une excellente Galette des Rois.

Bref retour sur quelques temps forts de 2017

Travaux et projets

- L'ancien **garage des pompiers** a été réhabilité (toiture, réaménagement brut intérieur et ouverture)
L'achèvement de l'aménagement intérieur (isolation, décoration, électricité) permettra, en 2018 d'en faire une salle de réunion et d'exposition et de compléter ainsi utilement l'offre municipale en la matière.

Bientôt de nouveaux WC publics accessibles PMR

- **Etude** relative au réaménagement de la **salle des fêtes** et même plus globalement de l'ensemble des bâtiments communaux du site mairie (cf. article dédié) dans le cadre de la mise en accessibilité et de l'amélioration des performances énergétiques.

- Entretien régulier des **chemins, bords de routes ou pelouses** dans un contexte climatique souvent complexe. Un contrat triennal d'**entretien des arbres de la Place** a par ailleurs été mis en oeuvre avec l'ONF.

- Achat d'un **nouveau tracteur** facilité par une aide spécifique de 5000 € de la part du Conseil Départemental et par la reprise de l'ancien matériel.

Tourisme et festivités

- Cérémonies départementale (Moulins) et régionale (Lyon) à l'occasion de l'obtention de **la première fleur** au titre du concours « Villes et Villages Fleuris ». **Monique Moutet**, responsable concernée, représentait notre commune.

- Succès confirmé ou croissant des **manifestations phares** comme le concert Musiques Vivantes, la Fête Patronale, la Journée des Métiers et de l'Artisanat, le pique-nique géant des Aînés et l'Automnale Montacutaine.

- **Exploitation des atouts touristiques** (place, sentiers de randonnées, musée rural, château médiéval, ...) pour faire de Montaigu un lieu de plus en plus connu et apprécié.

Vicat : Surveillance des émissions de poussières

Une récente **révision de la réglementation** impose désormais aux exploitants de carrières la mise en œuvre de nouvelles dispositions (renforçant les précédentes) permettant de prévenir, limiter et contrôler les poussières émises par ces dernières.

Dans le respect de cette réglementation, la Société Vicat, par ailleurs toujours soucieuse de la qualité de son action, a donc établi un plan de surveillance qui décrit les zones d'émission de poussières, leurs importances respectives, les conditions météorologiques et topographiques du site, le choix de la localisation des stations de mesures ainsi que leur nombre.
Le plan définit en particulier le **protocole de surveillance** et la **localisation des stations de mesures (jauges)**.

Les jauges collectent les poussières sédimentables apportées par les précipitations. La mesure s'effectue ensuite sur les fractions solubles et insolubles exprimées en mg/m^2/jour.

Le site de Montaigu sera équipé d'une station météorologique qui enregistrera notamment les données de direction et vitesse du vent, de températures et de pluviométrie avec une résolution horaire au minimum.

Eu égard à l'étude des conditions météorologiques et topographiques de la carrière de Montaigu, quatre jauges seront implantées (cf. carte ci-après) :
- deux dans l'environnement immédiat du site : **Larrat et Les Pérards** ;
- deux (impact de la nouvelle réglementation) en référence à la notion de lieu d'accueil de populations sensibles : **le Groupe Scolaire et le Camping des Voisins**.

Les activités susceptibles d'émettre des poussières sont les suivantes :
- roulage des engins sur les pistes,
- forage des trous de mines,
- manipulations des matériaux, de reprise des stocks, chargement des camions,
- tirs de mines (NB : l'action qui génère les poussières n'est pas l'explosif en lui-même mais les blocs qui retombent au sol après démobilisation).

A noter que la carrière étant dans un environnement rural, les activités agricoles autour du site sont d'autres sources d'émissions de poussières (cultures de blé tendre, de maïs et prairies permanentes ou temporaires). Ces éléments seront à prendre en compte dans l'interprétation des résultats.

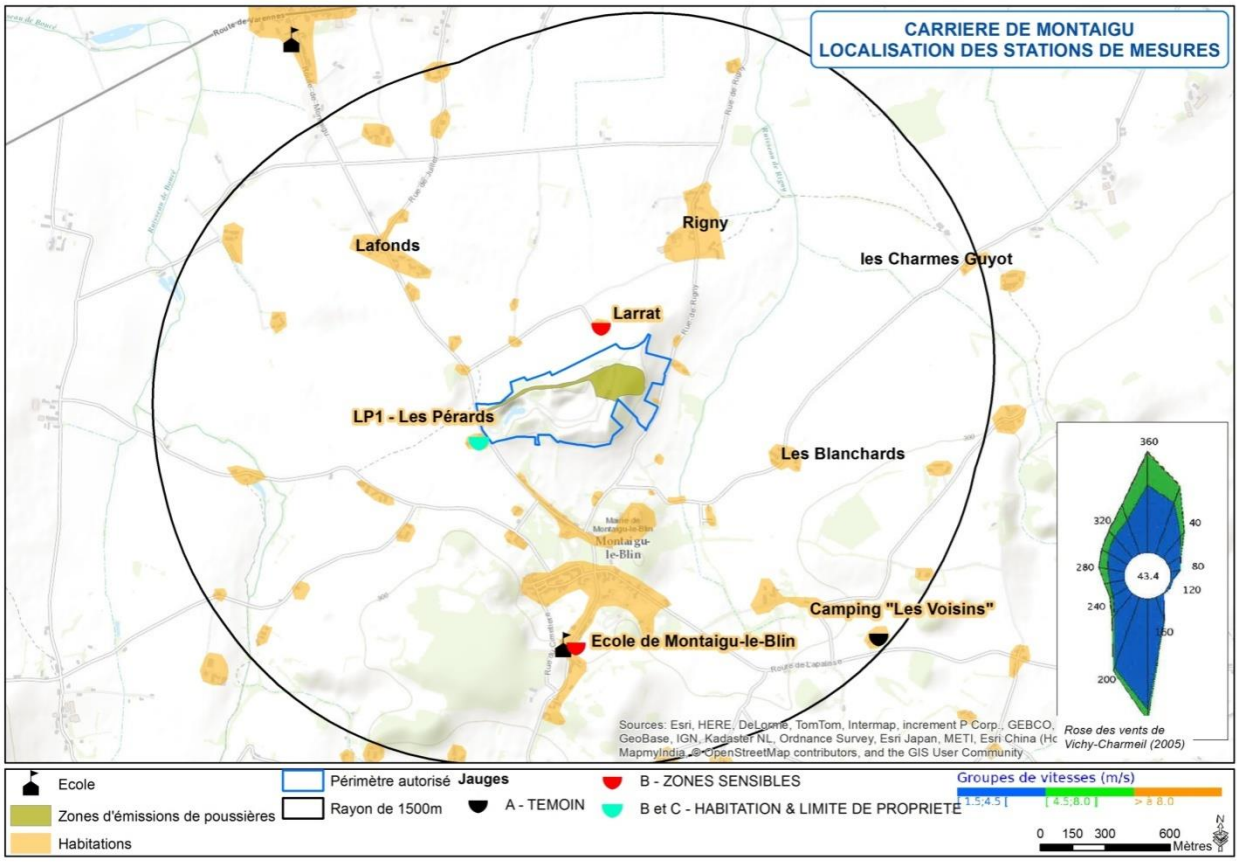

Informations diverses

Bloc-Notes :

- **Mairie** : lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 9h00 à 12h00 - Tél. : 04 70 43 71 20

- **Agence Postale** : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 9h30 à 11 h30 - Tél. : 04 70 43 72 77

- **Finances Publiques** (Trésorerie de Varennes-sur-Allier - 6 rue de Vouroux) : Lundi, mardi et jeudi, de 8h00 à 12h00 ; vendredi, de 8hh00 12h00 et de 13h30 à 15h30 - Tél. : 04 70 45 07 02 - E-mail : t003034@dgfip.finances.gouv.fr

- **SAMU : 15**

- **Gendarmerie : 17** (Square de Vouroux - 03150 Varennes-sur-Allier)

- **Pompiers : 18**

- **SICTOM Sud-Allier** :

  Tél. : 04 70 45 51 67 - site : www.sictomsudallier.fr - E-mail : sictom-sud-allier@wanadoo.fr

  Déchetterie de St-Gérand-le-Puy (Beauplaisir) : 06 80 84 49 34
  (horaires d'hiver : lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi, les après-midi, de 14h00 à 17h00, ainsi que le samedi matin, de 9h00 à 12h00)

  Déchetterie de Varennes-sur-Allier (La Pépie) : 06 85 01 72 18
  (horaires : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 tous les jours, sauf le lundi -ouverture à 9h00 au lieu de 8h00- et le samedi -fermeture à 17h00 au lieu de 18h00-)

  Encombrants et épaves automobiles : **jeudi 15 février**
  (***s'inscrire en mairie au préalable***)

Démarches administratives :

- **Cartes d'identité** : depuis février 2017, elles ne sont plus établies que par 16 communes du département (les plus proches de Montaigu : Cusset ou St-Pourçain-sur-Sioule) équipées d'un dispositif spécifique (empreintes digitales et numérisation).
Il est toutefois possible d'effectuer une pré-demande en ligne (site de l'agence nationale des titres sécurisés -ANTS-ou par l'intermédiaire du secrétariat de la mairie de Montaigu-le-Blin).

- **Cartes grises** : depuis le 1er novembre dernier, les demandes d'immatriculation de véhicule ne s'effectuent plus auprès de la Préfecture de Moulins, mais uniquement par Internet (site ANTS précité). Dans ce cas aussi, votre secrétariat de mairie est à la disposition des personnes n'ayant pas accès à Internet ou n'étant pas à l'aise avec son usage.

Eclairage public

Jusqu'à présent, la commune réglait ses factures d'éclairage public, via le SDE 03 (syndicat départemental d'électricité).
A compter du 1er janvier 2018, cette méthode s'applique également aux **factures d'électricité relatives aux bâtiments publics**, suite à l'adhésion à une formule de groupement d'achats proposée en 2017 par le syndicat. Cette formule de groupement d'achats vise une meilleure maîtrise des factures grâce à un effet de volume.

Tarifs municipaux

SALLES COMMUNALES			
Salle des fêtes avec cuisine (avant travaux)			
COMMUNE		EXTERIEUR	
Associations	55 € (1ère manif gratuite)	Associations	170 € 90 € (la 1/2 journée)
Particuliers	200 € (hiver : du 1/10 au 30/4) 150 € (été : 1/5 au 30/9)	Particuliers	330 € (hiver : du 1/10 au 30/4) 280 € (été : 1/5 au 30/9)
Auberge	150 €		
Cuisine seule			
COMMUNE		EXTERIEUR	
Associations	55 € (1ère manif gratuite)	Associations	170 € 90 € (la 1/2 journée)
Particuliers	100 €	Particuliers	150 €
Auberge	100 €		
CONCESSIONS DU CIMETIERE			
TERRAIN		COLUMBARIUM	
Trentenaire	150 € le m²	15 ans	450 €
Cinquantenaire	200 € le m²	30 ans	800 €
ECOLE			
CANTINE		APS	
Enfants	2.30 € le repas	Matin	1,20 €
Personnes extérieures	6.00 € le repas	Soir (yc goûter)	3,00 €
		Matin + Soir	3,50 €

Travaux à l'église :

Le chantier avance normalement mais notre numéro précédent avait fait preuve d'un optimisme excessif en annonçant leur achèvement pour fin décembre. Aujourd'hui la **réouverture** est plutôt attendue pour **fin mars**.

Etat-Civil

Décès

Didier, Alain **MALHURET** (61 ans), à Saint-Gérand-de-Vaux, le 6 janvier 2018